BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
GEP Réglementaire Nouvelle Aquitaine
BAT A
30 avenue Gustave Eiffel
33600 PESSAC

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R 4412-97 du Code du Travail, norme NF X 46-102

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 30852397/S1/1/AM-OIR-INFRA_V1

Rédigé le : 10/03/2026

Référence au programme de travaux :
Demande du client Mail réalisé le 30/01/2026 par Julien RAMOS

Type d'ouvrage objet du repérage :
Infrastructures de transport

DONNEUR D'ORDRE

SGAMI SO

Julien RAMOS
CAS GEN DUPUIS
24110 ST ASTIER

SITE D'INTERVENTION

24 CNEFG-SAINT ASTIER-PONCTUEL

CAS GEN DUPUIS
24110 ST ASTIER

BATIMENT 068

Date(s) d'intervention(s) :
Le 02/03/2026



SYNTHESE DE CONCLUSION

SANS AMIANTE repéré

OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Mathieu BONAMY	Chargé d'affaires	Certification N° 9643080	Mathieu BONAMY

Le présent rapport comporte 28 pages, dont 19 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

Copyright BUREAU VERITAS

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION 3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre 3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage 3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage 4

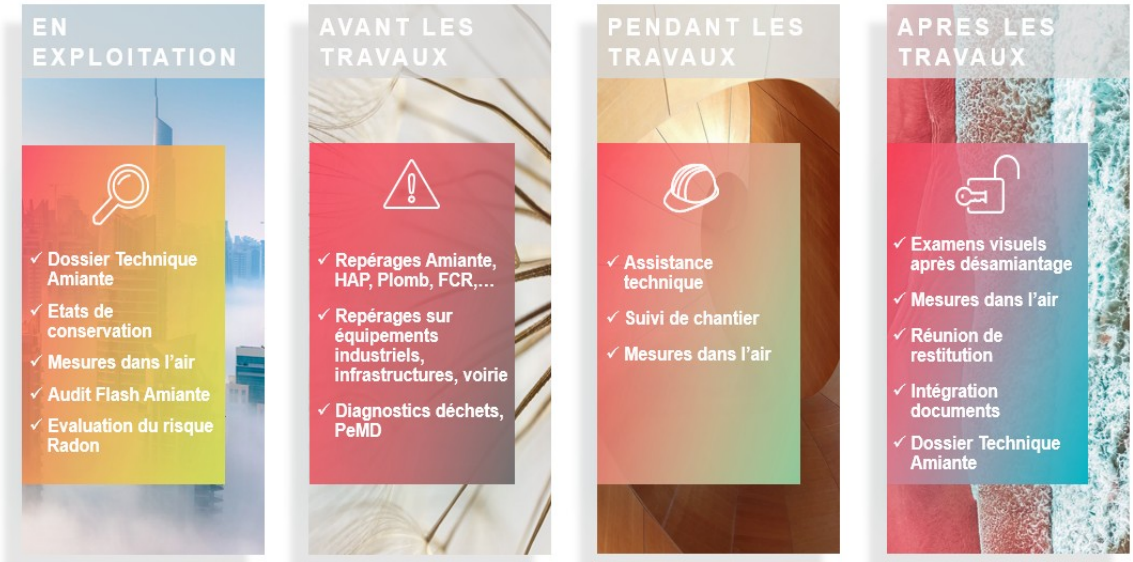
2. CONCLUSIONS 5

3. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 6
3.1. Date(s) de visite(s) 6
3.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions par rapport à la NF X46-102 et justification 6
3.3. Liste des documents, plans ou croquis annexés au document de repérage 6
3.4. Parties prenantes 6

4. RESULTATS DU REPERAGE 7
4.1. Zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO) 7
4.2. Résultats détaillés des produits et matériaux 8

5. ANNEXES 10
5.1. Photos prélèvements 10
5.2. Attestation d'assurance 11
5.3. Certificat de compétence 13
5.4. Croquis de repérage 14
5.5. Rapport d'analyse du laboratoire 16

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Reprise des enrobés situé sur le pourtour du bâtiment 068, voirie piétonnes et voirie voirie voiture sur la façade sud.

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Ouvrages et parties d'ouvrages du tableau A.1 de la norme NF X46-102 impactés par les travaux prévus

Ouvrages	Parties d'ouvrages
Aménagement urbain	
Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings…)	Enrobé
Route en agglomération	
Chaussée	Enrobé

1.3. Périmètre de repérage défini par l’opérateur de repérage

La ou les zones impactées par les travaux sont les suivantes :

Extérieur pourtour bâtiment 068

Autre(s) domaine(s) concerné(s) par le programme de travaux :

Sans objet

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

3. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

3.1. Date(s) de visite(s)

Le 02/03/2026

3.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions par rapport à la NF X46-102 et justification

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les années de fabrication, de mise en service, de mise en exploitation, de modification
- La construction, les caractéristiques particulières des ouvrages, les modifications survenues dans les ouvrages, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation…)
- Les rapports de repérage déjà réalisés

Les modalités suivantes n'ont pas été mises en œuvre :

- Pas d'accompagnateur lors du repérage
- Démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandés par l'opérateur de repérage non réalisées

3.3. Liste des documents, plans ou croquis annexés au document de repérage

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Programme de travaux / Demande du client	Julien RAMOS	30/01/2026	Mail	/

Les plans ou croquis du présent rapport sont consultables dans l'annexe "Croquis de repérage".
Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

3.4. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
Julien RAMOS	Donneur d'ordre	SGAMI SO	CAS GEN DUPUIS 24110 ST ASTIER	/

4. RESULTATS DU REPERAGE

4.1. Zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)

- ZPSO avec produits et/ou matériaux contenant de l'amiante : **Néant**

- ZPSO avec produits et/ou matériaux ne contenant pas d'amiante :

N° ZPSO	Ouvrage et partie d'ouvrage	Localisation ouvrage de référence	Critère décision
1	Chaussée -> Enrobé (Couche 1 : 4 cm)	Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie - S2	Analyse
2	Chaussée -> Enrobé (Couche 1 : 3 cm)	Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie - P3	Analyse
3	Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings…) -> Enrobé (Couche 1 : 3 cm)	Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie - S1	Analyse

4.2. Résultats détaillés des produits et matériaux

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = Ouvrage de référence de la ZPSO
Nota : Hormis pour l'ouvrage de référence, tout prélèvement est précédé d'un sondage
(1) : la couche de valeur 1 correspond à la couche supérieure (en surface), les couches suivantes sont numérotées 2, 3, etc… en partant du niveau le plus haut vers le niveau le plus bas

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature

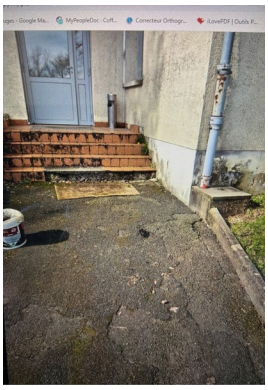
Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit (couche et épaisseur) (1)	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N°Prél. (latitude +longitude ou repère)	N°Sond. (latitude +longitude ou repère)	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie	Aménagement urbain ->Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings…)	Enrobé (Couche 1 : 3 cm)	Granulométrie 0/4, Dur	/	3	/	S1	AN	trottoir nord	Non
Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie	Route en agglomération ->Chaussée	Enrobé (Couche 1 : 4 cm)	Granulométrie 0/6, Dur	/	1	/	S2	AN	façade sud	Non
Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie	Route en agglomération ->Chaussée	Enrobé (Couche 1 : 4 cm)	Granulométrie 0/6, Dur	/	1	P1 N	/	AN	façade sud	Non
Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie	Route en agglomération ->Chaussée	Enrobé (Couche 1 : 4 cm)	Granulométrie 0/6, Dur	/	1	P2 N	/	AN	façade sud	Non
Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie	Route en agglomération ->Chaussée	Enrobé (Couche 1 : 3 cm)	Granulométrie 0/4, Dur	/	2	P3* N	/	AN	voirie accès est	Non
Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie	Route en agglomération ->Chaussée	Enrobé (Couche 1 : 3 cm)	Granulométrie 0/4, Dur	/	2	P4 N	/	AN	voirie accès est	Non

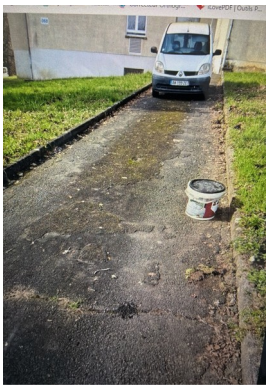
Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit (couche et épaisseur) (1)	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N°Prél. (latitude +longitude ou repère)	N°Sond. (latitude +longitude ou repère)	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie	Aménagement urbain ->Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings…)	Enrobé (Couche 1 : 3 cm)	Granulométrie 0/4, Dur	/	3	P5 N	/	AN	trottoir nord	Non
Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie	Aménagement urbain ->Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings…)	Enrobé (Couche 1 : 3 cm)	Granulométrie 0/4, Dur	/	3	P6 N	/	AN	trottoir nord	Non

5.1. Photos prélèvements

P1	ZPSO 1
Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie	
	
Route en agglomération -> Chaussée -> Enrobé	

P2	ZPSO 1
Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie	
	
Route en agglomération -> Chaussée -> Enrobé	

P3	ZPSO 2
Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie	
	
Route en agglomération -> Chaussée -> Enrobé	

P4	ZPSO 2
Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie	
	
Route en agglomération -> Chaussée -> Enrobé	

P5	ZPSO 3
Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie	
	
Aménagement urbain -> Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings...) -> Enrobé	

P6	ZPSO 3
Caserne Saint Astier -> Bâtiment 068 -> RDC -> Extérieur voirie	
	
Aménagement urbain -> Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings...) -> Enrobé	

5.2. Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic mérule

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Allianz

Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au- delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Signed by: LORENZO BATTISTI
EMail: lorenzo.battisti1@allianz.com
Signing time: 23-12-2025 10:46:58
IP address: 165.225.202.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

5.3. Certificat de compétence



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat attribué à

Mathieu BONAMY

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Termites metropole	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	14/12/2021	13/12/2028
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	12/12/2021	11/12/2028
Amiante avec mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	14/12/2021	13/12/2028
Amiante sans mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	14/12/2021	13/12/2028

Date : 28/01/2026
Numéro du certificat : **9643080**

Samuel DUPRIEU - Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus. Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Cliquez ici pour vérifier la validité de ce certificat.
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid 92400 Courbevoie

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS

5.4. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	24 CNEFG-SAINT ASTIER-PONCTUEL CAS GEN DUPUIS 24110 ST ASTIER	
Localisation Caserne Saint Astier > Bâtiment 068 > RDC	Date visite	Le 02/03/2026
	Auteur	Mathieu BONAMY
	N° dossier	30852397/S1/1
	Planche	1 / 1
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

5.5. Rapport d'analyse du laboratoire

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252603-1093_1 EN DATE DU 10/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION - PESSAC
30 avenue Gustave Eiffel Bat A
33600 PESSAC

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-3650
Échantillon ITGA : IT252603-1093
Reçu au laboratoire le : 05/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	1510797383/30852397/S1/1/1_30852397/1/1
Dossier client	30852397
Échantillon	BV3NN5413 - [Chaussée : Enrobé] - [rel : P1 Caserne Saint Astier - Bâtiment 068 - RDC - Extérieur voirie Chaussée : Enrobé]

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT D'ESSAI N° IT252603-1093_1 EN DATE DU 10/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

	Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat (2)	Variété d'amiante (2)	Eléments analytiques
		Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶1	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux(4)	Nombre de préparations : 2	Thermique et mécanique	META le 09/03/2026	Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : AMH
	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène(4)	Nombre de préparations : 3		META le 09/03/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : ABK

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.
(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.
(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).
(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Audrey LUTHRINGER - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252603-1094_1 EN DATE DU 10/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION - PESSAC
30 avenue Gustave Eiffel Bat A
33600 PESSAC

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-3650
Échantillon ITGA : IT252603-1094
Reçu au laboratoire le : 05/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	1510797383/30852397/S1/1/1_30852397/1/1
Dossier client	30852397
Échantillon	BV3NN5417 - [Chaussée : Enrobé] - [rel : P2 Caserne Saint Astier - Bâtiment 068 - RDC - Extérieur voirie Chaussée : Enrobé]

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT D'ESSAI N° IT252603-1094_1 EN DATE DU 10/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

	Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat (2)	Variété d'amiante (2)	Eléments analytiques
		Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶1	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux(4)	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 09/03/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : AMH
	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène(4)	Nombre de préparations : 3		META le 09/03/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : ABK

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.
(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.
(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).
(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Audrey LUTHRINGER - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252603-1095_1 EN DATE DU 10/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION - PESSAC
30 avenue Gustave Eiffel Bat A
33600 PESSAC

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-3650
Échantillon ITGA : IT252603-1095
Reçu au laboratoire le : 05/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	1510797383/30852397/S1/1/1_30852397/1/1
Dossier client	30852397
Échantillon	BV3NN5418 - [Chaussée : Enrobé] - [rel : P3 Caserne Saint Astier - Bâtiment 068 - RDC - Extérieur voirie Chaussée : Enrobé]

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT D'ESSAI N° IT252603-1095_1 EN DATE DU 10/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

	Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat (2)	Variété d'amiante (2)	Eléments analytiques
		Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶1	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux(4)	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 09/03/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : AMH
	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène(4)	Nombre de préparations : 3		META le 09/03/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : ABK

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.
(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.
(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).
(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Audrey LUTHRINGER - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252603-1096_1 EN DATE DU 10/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION - PESSAC
30 avenue Gustave Eiffel Bat A
33600 PESSAC

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-3650
Échantillon ITGA : IT252603-1096
Reçu au laboratoire le : 05/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	1510797383/30852397/S1/1/1_30852397/1/1
Dossier client	30852397
Échantillon	BV3NN5420 - [Chaussée : Enrobé] - [rel : P4 Caserne Saint Astier - Bâtiment 068 - RDC - Extérieur voirie Chaussée : Enrobé]

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT D'ESSAI N° IT252603-1096_1 EN DATE DU 10/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

	Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat (2)	Variété d'amiante (2)	Eléments analytiques
		Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶1	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux(4)	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 09/03/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : AMH
	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène(4)	Nombre de préparations : 3		META le 09/03/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : ABK

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.
(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.
(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).
(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Audrey LUTHRINGER - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252603-1097_1 EN DATE DU 10/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION - PESSAC
30 avenue Gustave Eiffel Bat A
33600 PESSAC

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-3650
Échantillon ITGA : IT252603-1097
Reçu au laboratoire le : 05/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	1510797383/30852397/S1/1/1_30852397/1/1
Dossier client	30852397
Échantillon	BV3NN5421 - [Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings…) : Enrobé] - [rel : P5 Caserne Saint Astier - Bâtiment 068 - RDC - Extérieur voirie Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings…) : Enrobé]

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT D'ESSAI N° IT252603-1097_1 EN DATE DU 10/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

	Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat (2)	Variété d'amiante (2)	Eléments analytiques
		Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶1	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux(4)	Nombre de préparations : 2	Thermique et mécanique	META le 09/03/2026	Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : AMH
	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène(4)	Nombre de préparations : 3		META le 09/03/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : ABK

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.
(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.
(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).
(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Audrey LUTHRINGER - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT252603-1098_1 EN DATE DU 10/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION - PESSAC
30 avenue Gustave Eiffel Bat A
33600 PESSAC

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0526-3650
Échantillon ITGA : IT252603-1098
Reçu au laboratoire le : 05/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	1510797383/30852397/S1/1/1_30852397/1/1
Dossier client	30852397
Échantillon	BV3NN5422 - [Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings…) : Enrobé] - [rel : P6 Caserne Saint Astier - Bâtiment 068 - RDC - Extérieur voirie Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings…) : Enrobé]

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la normes NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT D'ESSAI N° IT252603-1098_1 EN DATE DU 10/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

	Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat (2)	Variété d'amiante (2)	Eléments analytiques
		Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶1	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux(4)	Nombre de préparations : 2	Thermique et mécanique	META le 09/03/2026	Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : AMH
	▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène(4)	Nombre de préparations : 3		META le 09/03/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (3)	---	Analyste : ABK

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.
(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.
(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).
(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Audrey LUTHRINGER - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.